

Département du Gard



Ville de la Grand'Combe

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, BEDJAOUI Aziza, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUIX Ludovic, JOUVE Rosemonde, CHAMBON Marcel, SANZ Line, CHAPUS Jean-Louis, FERRER Céline

Avaient donné procuration de vote :

| | | |
|------------------|---|-------------------|
| ARCANGIOLI Annie | à | CASADO Nicolas |
| MONTENEZ Karine | à | BEDJAOUI Aziza |
| MAHOUCHE Youssef | à | Monsieur le Maire |
| FERRER Céline | à | BOUIX Ludovic |

Etaient absents : CHAMBON Marcel – SANZ Line

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2014.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame REITER et de Monsieur VIGNES de leur mandat de Conseiller Municipal. Monsieur CHAMBON et Madame SANZ, suivants de liste, assureront ces fonctions.

I – Délégation des adjoints et conseillers municipaux

Monsieur le Maire énonce les délégations des adjoints et des conseillers municipaux. Il indique que les adjoints assureront, à compter de ce lundi 14 avril, des permanences en mairie. Une information par voie de presse, ainsi qu'un affichage en mairie, sera faite en ce sens.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur BRUN Christian assurera, en coordination avec des élus de quartier, des permanences trimestrielles de proximité.

II – Désignations des Membres à la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article 22 du Code des Marchés Publics, il convient de désigner cinq membres pour constituer cette commission. Il rappelle son rôle et son importance. Sont désignés :

Membres titulaires : Monsieur Le Maire, Joseph PEREZ, Allain FAURE, Claude BAUDUCCO, André ALBEROLA, Jean-Louis CHAPUS

Membres suppléants : Didier DART, Christian BRUN, Nicolas CASADO, André BRUN, Rosemonde JOUVE.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Désignations des Membres aux Commissions Communales

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a autorité pour constituer des commissions d'instructions, exclusivement composé de conseillers municipaux. Il propose de désigner :

Commission des « Finances »

Président : Monsieur le Maire

Les membres : Nicolas CASADO, Joseph PEREZ, Allain FAURE, Sophie MILLOT, Annie ARCANGIOLI, Didier DART, Christian BRUN, Jean-Louis CHAPUS, Ludovic BOUIX.

Commission « Commerce, Artisanat, Festivités »

Président : Monsieur le Maire

Les membres : Joseph PEREZ, Anne-Claire DUMAS, André ALBEROLA, Annie ARCANGIOLI, Marie-Line PORTALEZ, Pascale EUGENE, Nicolas CASADO, Claude BAUDUCCO, Rosemonde JOUVE, Ludovic BOUIX.

Commission « Développement Durable et Proximité »

Président : Monsieur le Maire

Les membres : Allain FAURE, Christian BRUN, Michelle JAUZIN, Claude BAUDUCCO, André BRUN, Martine FERNANDEZ, Youssef MAHOUCHE, Norbert JOUVERT, Pascale EUGENE, Jean-Louis CHAPUS, Ludovic BOUIX

Commission « Education »

Président : Monsieur le Maire

Les membres : Sophie MILLOT, Mireille GINEYS, Karine MONTENEZ, Youssef MAHOUCHE, Marie-Line PORTALEZ, Marie-Claude SOUSTELLE, Didier DART, Aziza BEDJAOUI, Rosemonde JOUVE, Ludovic BOUIX.

Commission « Prévention »

Président : Monsieur le Maire

Les membres : Annie ARCANGIOLI, André BRUN, André ALBEROLA, André SERRANO, Norbert JOUVERT, Martine FERNANDEZ, Michelle JAUZIN, Rosemonde JOUVE, Jean-Louis CHAPUS

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Président : Monsieur le Maire

Les membres : Karine MONTENEZ, Marie-Claude SOUSTELLE, Aziza BEDJAOUI, André SERRANO, Mireille GINEYS, Anne-Claire DUMAS, Pascale EUGENE, Céline FERRER.

Commission « Accessibilité »

Membres titulaires : Patrick MALAVIEILLE, Allain FAURE, Joseph PEREZ

Membres suppléants : Annie ARCANGIOLI, Mireille GINEYS, Marie-Claude SOUSTELLE

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Désignation des représentants aux organismes extérieurs

Conseil Syndical du SIVU Petite Enfance «Danielle CASANOVA »

Délégués titulaires : Patrick MALAVIEILLE, Karine MONTENEZ

Délégués suppléants : Annie ARCANGIOLI, Sophie MILLOT

Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Alès : SOUSTELLE Marie-Claude, Adjointe déléguée à la Solidarité

Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gard

Délégués titulaires : Joseph PEREZ – Allain FAURE

Délégués suppléants : Patrick MALAVIEILLE – Christian BRUN

Conseil d'Administration du Collège Léo Larguier : CASADO Nicolas – MILLOT Sophie

Association pour le maintien et le développement des dessertes ferroviaires : Monsieur le Maire

Commission d'Attribution de logements de la société NEOLIA :

Titulaire : Norbert JOUVERT

Suppléant : André SERRANO

Commission d'Attribution de logements d'Habitat du Gard

Titulaire : Norbert JOUVERT

Suppléant : André SERRANO

Syndicat Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eaux en Milieux Aquatiques du Gard

Délégué titulaire : André BRUN

Délégué suppléant : Claude BAUDUCCO

Syndicat de Distribution de l'Eau de l'Agglomération Grand'Combienne

Délégués titulaires : Patrick MALAVIEILLE, Joseph PEREZ

Délégués suppléants : Claude BAUDUCCO, Allain FAURE

Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire, cite, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, 32 personnes susceptibles d'être membres de la commission communale des Impôts Directs. Cette commission est la garante de l'équité fiscale en matière de fiscalité directe, car elle doit donner un avis sur chaque modification de valeur locative communale, élément constitutif des bases d'imposition des 4 taxes directes locales.

De cette proposition, les services fiscaux du Gard désigneront huit personnes titulaires et huit suppléants.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Dématérialisation des documents relatifs au mandat de conseiller municipal

Monsieur le Maire indique que la commune est engagée dans la démarche « Agenda 21 » et notamment dans la mise en place des principes de développement durable. C'est à titre qu'il est proposé aux élus de recevoir, de manière électronique, un certain nombre de documents tels que : des convocations aux commissions municipales, des invitations, des comptes rendus. Une exception est faite aux convocations des Conseils Municipaux. Cette procédure sera intégrée, pour ce concerne l'envoi du compte rendu des conseils municipaux, au règlement intérieur des séances à valider sous six mois. Cette organisation est soumise au retour de l'autorisation adressée avec la convocation.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – Délégations données à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal lui confie un certain nombre de délégations afin de faciliter la bonne marche de l'administration municipale pour la durée de ce mandat. Ces délégations sont prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il demande également que cette délégation générale soit étendue à Monsieur le Premier Adjoint en cas d'empêchement de Monsieur le Maire et d'urgence d'une décision. Cette disposition est prévue par l'article L.122-21.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Délégation donnée à Monsieur le Maire pour contracter des emprunts

Monsieur le Maire demande qu'il lui soit confié une délégation complémentaire afin de procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer, à cet effet les actes nécessaires selon les conditions prévues par les articles L2122-22 et L.2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII – Indemnités du Maire et des Adjoint

Monsieur le Maire propose de fixer, en application des articles L.2123-23 et L.2123-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités des élus, à savoir : le Maire, 55 % de l'indice brut 1015, les adjoints à 22 % de ce même indice.

Ces indemnités seront majorées de 15 % du fait que la commune est chef lieu de canton. Elles suivront l'évolution des salaires de la Fonction Publique.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX – Ventes de terrains

Monsieur le Maire propose la vente de deux parcelles de terrains.

Monsieur et Madame FRANCOIS ont émis le souhait d'acheter une partie d'un terrain communal adossé à leur propriété sur le quartier de la Frugère. Une division cadastrale a donc été demandée afin de scinder en deux parties la parcelle n°AN 612. La partie A d'une superficie de 162 m² est destinée à la vente au prix de 810 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine, 5 € le m².

Monsieur BELHOUL Mahmoud souhaite acquérir la parcelle cadastrée section BD n°418 d'une superficie de 3 379 m². Cette vente a également fait l'objet d'une expertise des services de France Domaine qui ont estimé la valeur vénale à 1.80 € soit un prix de vente de 6 082.20 €.
Les frais d'actes et subséquents sont à la charge des acquéreurs.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

X – Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire propose d'avoir recours à une ligne de trésorerie, d'un montant de 300 000 €, pour l'année 2014 auprès de la Caisse d'Épargne. Il énonce les modalités de retrait et de remboursement et précise qu'il s'agit d'un concours financier rapidement disponible permettant de mobiliser des fonds au gré des besoins ponctuels sur une année.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire, avant le Débat d'Orientation Budgétaire, souhaite donner des informations sur le Plan Stratégique de l'Habitat mené par Habitat du Gard entre 2014 et 2016 sur les quartiers de l'Arboux et de Trescol. Le coût de ce projet s'élève à 4.3 millions d'euros (27 000 € par appartement). Une première réunion s'est tenue sur le quartier de l'Arboux afin d'expliquer les principales orientations et les travaux nécessaires à la requalification du quartier. 130 logements seront démolis, chaque locataire sera relogé et bénéficiera d'une aide au déménagement. Les familles ne subiront aucune augmentation des loyers. Une nouvelle rencontre est prévue cette semaine sur Trescol.

XI – Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur Nicolas CASADO présente le document du débat d'orientation budgétaire par le biais d'un diaporama. Chaque membre en a été destinataire. Il rappelle les obligations et les objectifs du débat d'orientation budgétaire et évoque le contexte financier national contraint où la baisse des ressources est annoncée. Il revient sur la situation financière saine de la ville et dresse un état des emprunts et échéances. Ces derniers sont dans la norme des communes de notre strate de population. La majorité s'est fixée trois objectifs pour l'année 2014 :

- ne pas augmenter les taux d'imposition. Ces taux restent identiques à ceux de 1995.
- stabiliser l'encours de la dette et avoir le moins possible recours aux emprunts
- maîtriser les dépenses de fonctionnement
- maintenir un bon niveau d'investissement afin de mener une politique d'investissement répondant au projet volontariste de service public.

Les grandes lignes des orientations données au budget 2014 par politique publique :

Education : mise en place des rythmes scolaires dans sa globalité (gestion, activités périscolaires), égalité et accessibilité au service public pour tous, favoriser la réussite éducative, travaux de mise en sécurité et d'amélioration des équipements dans les bâtiments.

Enfance - Jeunesse : mener une politique partenariale et transversale avec le CCAS, le Centre Social et la crèche selon les besoins par tranche d'âge, des manifestations décentralisées dans les quartiers et un accès aux jeux par le biais de ludothèques.

Familles et Parentalité : soutien aux parents dans leurs fonctions, orientation des personnes vers les partenaires adaptés, renforcement des liens sociaux, familiaux et parentaux, création de lieux d'accueil permettant l'accès à différentes activités.

Solidarité – Lutte contre la Précarité : renforcement de la cohésion sociale par le développement d'animations transversales et territoriales, accompagnement social des bénéficiaires du RSA, mise en place d'une veille semestrielle avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Actions en faveur des retraités et personnes âgées : mise en place de solutions diversifiées pour répondre au souhait de vieillir chez soi, mise en accessibilité des bâtiments communaux, réflexion sur la création de transports en commun interquartier, renforcement du rôle du CCAS, meilleure lisibilité de l'offre de service.

Santé publique : soutien à l'association des professionnels de santé du bassin des Cévennes, création d'un contrat mutualiste, mise en place d'actions de santé chez les jeunes notamment.

Tranquillité publique : mise en place du CLSPD, actualisation du Plan Communal de Sauvegarde et exercices sur les quartiers, réflexion sur le profil de poste du coordonnateur de prévention.

Espaces verts et environnement : poursuite de l'entretien courant et l'action « 0 Pesticide », construite durablement la ville en promouvant un environnement favorable à la santé et au cadre de vie, obtention d'une deuxième fleur au concours des villes et villages fleuris, aménagement d'un espace de loisirs dans la Vallée Ricard.

Voirie et Patrimoine : modernisation de l'éclairage public et poursuite des actions de mise en discrétion des réseaux, lancement de la maîtrise d'œuvre de l'éco-quartier de la Forêt, opération d'aménagement dans plusieurs quartiers et requalification des axes principaux de la ville avec la prise en compte de la commercialisation du parc Humphry Davy, première tranche de rénovation du quartier des Pelouses.

Accueil de l'utilisateur : mise en place de permanences de proximité, décentralisation d'actions diverses dans les quartiers, réflexion sur les horaires et jours d'ouverture des services publics, mise en place de panneaux d'informations, réflexion sur la mise en place de commissions extra-municipales.

Le débat est lancé, chaque groupe politique a l'occasion de s'exprimer. S'agissant d'une information, cette question n'appelle pas au vote.

Monsieur le Maire demande que les groupes transmettent leur rattachement politique. Il conclut en souhaitant que lors des commissions et des séances du Conseil Municipal, le travail et les échanges soient constructifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président du Conseil Général**

Patrick MALAVIEILLE